

Séance extraordinaire du 26 juillet 1978

Le vingt six juillet mil neuf cent soixante dix huit, à vingt et une heures,

P077

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de M^r Allary, Maire.

Présents. M^r Allary, Forêt, Guédo, Philippeau, Joseph, Magière, Viollet, Chiraud.

Absents. M^r Bouderon, Faure, Duroueix.

Secrétaire de séance = M^r Chiraud

Convocation = 22 juillet.


Chemin rural du Maine au Loup

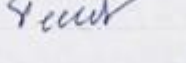
Le Maire informe le Conseil du résultat de l'enquête qui a eu lieu du 6 au 20 juillet 1978 sur le projet de construction du Chemin rural du Maine au Loup. Aucune déclaration contraire n'a été formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil, compte tenu des conclusions du Commissaire Enquêteur,

- 1°) Décide la construction du chemin rural dit du Maine au Loup au C.D. 27 conformément au plan soumis de l'enquête et qui restera annexé à la délibération.
- 2°) Sollicite la déclaration d'utilité publique et urgente des acquisitions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.


Allary


Viollet


Faure



